ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANAH

Question écrite n° 9234

Texte de la question

M. Céleste Lett * appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'évolution de la politique et des moyens accordés à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Le projet de loi de finances pour 2003 prévoit une diminution de crédits de 11 % du budget de l'ANAH, alors que le champ d'application des subventions a été élargi, non seulement aux propriétaires occupants, mais aussi pour participer au financement d'opérations lourdes de réhabilitation de plusieurs milliers de logements, conduites par des sociétés publiques. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître comment il envisage de pallier cette diminution de crédits tout en permettant à l'ANAH de maintenir ses missions.

Texte de la réponse

Les crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ont été abondés de 30 millions d'euros supplémentaires pour 2003 lors de l'examen du budget du ministère à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement a, par ailleurs, obtenu de la Commission européenne la prorogation de la TVA à 5,5 % pour les travaux d'entretien, mesure qui équivaut à une subvention de 12 %. La loi de finances initiale pour 2003 prévoit, par ailleurs, l'extension du dispositif « Besson » aux ascendants et aux descendants pour les opérations neuves. Elle a par ailleurs prévu le relèvement du taux de déduction forfaitaire de 25 % à 40 % pour les opérations « Besson » dans l'ancien. Le Gouvernement considère que ces mesures sont de nature à permettre le maintien, voire le développement d'une offre locative privée de qualité.

Données clés

Auteur : M. Céleste Lett
Circonscription : Moselle (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9234
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5092
Réponse publiée le : 3 février 2003, page 813